

MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

53, rue des Pionniers
La Macaza (Québec) J0T 1R0

Extrait de procès-verbal

.....
À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Macaza tenue le lundi 10 juin 2024, à 18h30. À laquelle sont présents.es les conseillers.es : Raphaël Ciccariello, Joseph Kula, Brigitte Chagnon, Marie Ségleski et Joëlle Kergoat sous la présidence du maire suppléant Benoit Thibeault

Est absent : le maire Yves Bélanger

Katia Morin, greffière-trésorière par intérim est aussi présente
.....

2024.06.156 ACCEPTATION CONDITIONNELLE DÉCOULANT DE LA DEMANDE DE LOTISSEMENT 2024-004 SUR LES LOTS 6 237 065, 6 237 083 ET 6 237 473 DU CADASTRE DU QUÉBEC SITUÉS AU 447, CHEMIN DES CASCADES

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet un projet de lotissement majeur de 67 lots et de 5 nouvelles rues ;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé répond aux critères de l'article 4.2.3 du *Règlement numéro 217 relatif aux divers permis et certificats* concernant la forme d'un projet de lotissement majeur qui indique entre autres que : « Sur réception de la demande de permis de lotissement, l'inspecteur en bâtiments doit présenter le dossier au Conseil municipal pour analyse et commentaires, lorsque la demande comporte plus de cinq terrains ou comporte l'ouverture de nouvelles rues. » ;

CONSIDÉRANT QUE le plan image intitulé « plan concept de développement Domaine des Cascades » daté du 30 avril 2024, préparé par Olivier Robidoux de la firme Vert-demain, démontrant les lotissements projetés est a priori conforme à la réglementation d'urbanisme présentement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QU'une étude de caractérisation datée de novembre 2019 a été réalisée par la firme Horizon Multiressource inc. pour l'identification des milieux humides et hydriques sur l'ensemble du secteur ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'accepter conditionnellement la demande de lotissement 2024-004 tel que présentée par la résolution CCU 2024.05.03 lors de la réunion du CCU qui s'est tenue le 16 mai 2024 ;

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la demande de lotissement numéro 2024-004 pour le lotissement de 67 lots et la création de 5 nouvelles rues qui a été présentée au service de l'urbanisme et au CCU, le tout conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme adoptée par la résolution CCU 2024.05.03 lors de la réunion du CCU qui s'est tenue le 16 mai 2024 et qui vise à autoriser le projet de lotissement, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur et aux conditions suivantes :

- À la conformité réglementaire relative au lotissement ;
- À l'obtention de l'avis ou de toute autre autorisation nécessaire du MTQ pour l'autorisation d'aménager les deux nouvelles intersections avec le chemin des Cascades et de l'entrée charretière du lot numéro 67 sur le chemin des Cascades ;
- À l'obtention de servitudes de passage notariées en faveur des lots numéros 63 à 66 sur le lot servant numéro 67 afin d'accéder à ces propriétés, et ce, avant la délivrance d'un permis de construction ; et
- à la construction des chemins d'une emprise minimale de 15 mètres dont la surface de roulement doit avoir une largeur de 7,3 mètres et à la construction des entrées charretières, ceux-ci devront respecter toute la réglementation en vigueur à la date de la délivrance du certificat d'autorisation.

Veuillez noter que le procès-verbal dont cette résolution est extraite est sujet à approbation du conseil municipal à une prochaine séance.

KM

MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

53, rue des Pionniers
La Macaza (Québec) J0T 1R0

Extrait de procès-verbal

.....
À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Macaza tenue le lundi 10 juin 2024, à 18h30. À laquelle sont présents.es les conseillers.es : Raphaël Ciccariello, Joseph Kula, Brigitte Chagnon, Marie Ségleski et Joëlle Kergoat sous la présidence du maire suppléant Benoit Thibeault

Est absent : le maire Yves Bélanger

Katia Morin, greffière-trésorière par intérim est aussi présente

.....

ET

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au(x) demandeur(s).

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme

Donnée à La Macaza, le 12 juin 2024



Katia Morin

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Veillez noter que le procès-verbal dont cette résolution est extraite est sujet à approbation du conseil municipal à une prochaine séance.